Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250424-DEL-12-2025-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :		*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice :	29	Le jeudi 10 avril 2025
Présents :	*19*	A 20 H 30
Votants :	*25*	

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 27 mars 2025 et 03 avril 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. – Mme SERGENT C. – M. DELEDDA Robert – Mme BONIFAY C. – M. ARLON D. – Mme DULIEUX I. – M. MARTINEZ S. – Mme PARIS F. – Mme JUANICO J. – M. PORTE L. – Mme FAUVEL A.M. – Mme CORLETO-QUAGHEBEUR S. – M. BENOIT M. – Mme GUERIN J. – M. VERHAEGUE M. – M. VELASCO M. – Mme MAITRE F. – Mme COFFINET F – M. FOUASSIER P – M. GIANGRECO C.

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme ALBERTO M.	à	M. JOURDAN R.
M. BOUTEILLE A.	à	M. MARTINEZ S.
Mme JANSOULIN-MAGNALDI S.	à	Mme BONIFAY C.
M. LAOUADI B.	à	Mme PARIS F.
Mme VIALA A.	à	Mme GUERIN J.
	à	

Absents excusés, non représentés : Mme DOSTES M-H.
M. FERRAND K.

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET J.
M. NALBONE R.

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

SEBL39730 UZES (1102) Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250424-DEL-12-2025-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

DELIBERATION N° 12/2025 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES EXTERIEURES POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les demandes de subventions faites par les différentes associations ont été examinées d'après leur compte d'exploitation de l'année écoulée, celles retenues présentent un intérêt pour la vie et le dynamisme local d'intérêt public.

Et il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les montants suivants sachant que les Présidents et trésoriers des associations concernées ne prendront pas part au vote.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver les montants suivants des subventions allouées aux associations locales extérieures pour l'année 2025 :

AMICALE LAIQUE	1 000,00
CAD EN SCENE	2 400,00
CCFF	1 000,00
CENTRECULTUREL	3 400,00
CERCLE AUDIARDE	400,00
CHORALE CANTEN	500,00
CRECHE	60 000,00
CROIXROUGE	500,00
DON DU SANG	700,00
ESCOLO	1 800,00
HARMONIA 83	500,00
LOU BEOU AGI	1 500,00
LYRE VIGNERERONE	4 000,00
MAISON TOURISME	6 000,00
RANDO CAMBO GAIO	700,00
SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00
SECOURS POPULAIRE	500,00
SOCIETE D'HISTOIRE	250,00
THEATRE	1 900,00
UN LIVRE AU VILLAGE	800,00
VISITEURS DE PRISON	200,00

TOTAL 89.050

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250424-DEL-12-2025-DE
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

Mme JUANICO Jeannine, Mme BONIFAY Corinne et Mme CORELETO-QUAGHEBEUR Sandra ne participent pas au vote.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent les montants suivants des subventions allouées aux associations locales extérieures pour l'année 2025 :

Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE24/04/2025.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE24/04/2025.....
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR * 83 (VAR) *

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR * 83 (Var) *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification